

# Le système alimentaire, un levier pour protéger la ressource en eau ?

2 octobre 2020

21 boulevard Voltaire (DREAL) à Dijon

Le réseau CapTer est animé par :  alterre  
bourgogne  
franche-comté

et financé par :



# Zoom sur les leviers réglementaires et financiers

Agnès THOEN

Chargée de mission agriculture biologique et environnement

DRAAF Bourgogne-Franche-Comté

Service Régional de l'Économie Agricole

DRAAF BOURGOGNE FRANCHE-COMTE



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*





**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# 1- Présentation de l'Appel à Projets GIEE et 30 000



# Contexte

## 2008 Plan Ecophyto

Objectif de réduire de 50% l'utilisation des produits phyto dans un délai de 10 ans.

## 2014 Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt

Accompagner, promouvoir et pérenniser la transition vers les systèmes de production agro-écologiques

## 2015 Plan Ecophyto II

Objectif réaffirmé, avec une trajectoire en 2 temps :

- Horizon 2020 : - 25%, par la généralisation et l'optimisation des techniques actuellement disponibles
- Horizon 2025 : - 25% supplémentaires, par des mutations profondes des systèmes de production et des filières

## 2017 Etats généraux de l'alimentation

Continuer l'engagement de la France sur la voie de l'agroécologie

- Réduire l'utilisation des produits phyto
- Impliquer les filières et les territoires pour faciliter et accompagner cette transition

## 2020 Plan Ecophyto II+

Renfort du Plan Ecophyto II - Intègre le plan de sortie du glyphosate

# Contexte

2011

2013

2015

2017



DEPHY ferme

MCAE

GIEE

30 000



# Objectifs de l'AAP

Accompagner, développer et massifier les collectifs d'agriculteurs engagés dans la transition agro-écologique

**Collectif = moteur et force** pour mettre en place une dynamique d'évolution (changements importants dans les pratiques)

- Mutualiser les coûts et les risques
- Bénéficier de l'expérience des autres (autres agriculteurs, autres groupes)

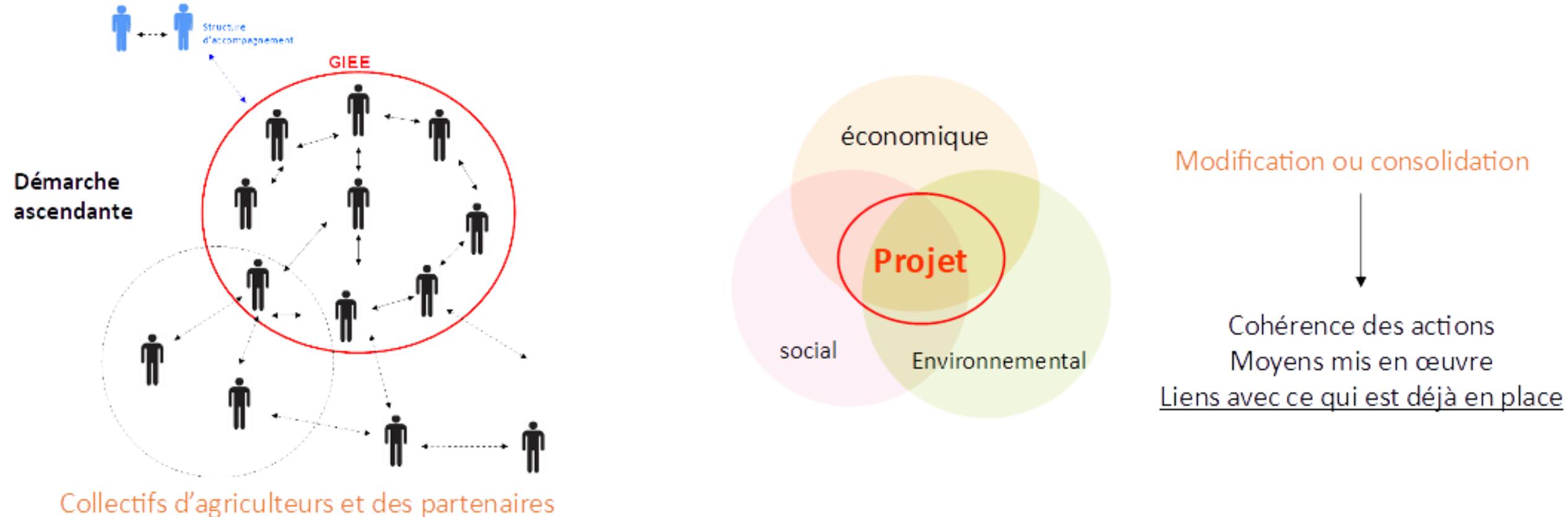
**Pourquoi s'inscrire dans ces démarches ?**

- Bénéficier d'un accompagnement
- Majoration dans l'attribution des aides ou attribution préférentielle des aides
- Bénéficier d'un réseau d'échanges et de capitalisation, piloté par la Chambre Régionale d'Agriculture et composé d'acteurs agricoles de la région (syndicats, coop, institutions...)

# Les GIEE

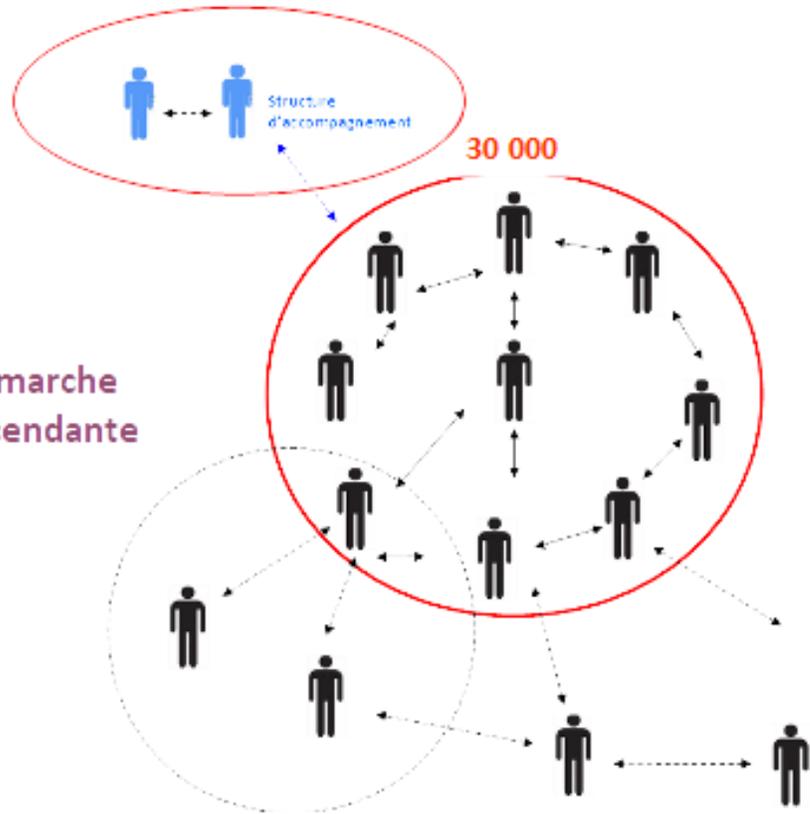
Groupes d'Intérêt Economique et Environnemental

Les GIEE sont des collectifs d'agriculteurs associant, le cas échéant, d'autres partenaires qui s'engagent ensemble dans un projet pluriannuel de modification ou de consolidation de leurs pratiques en visant à la fois des objectifs économiques, environnementaux et sociaux.

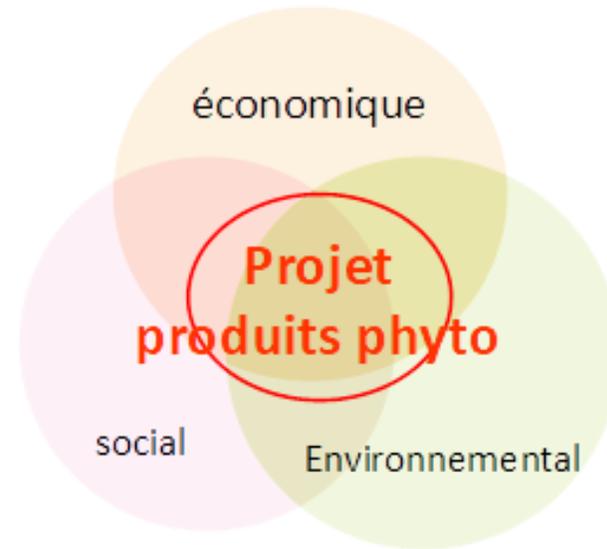


# Les Groupes 30 000

Les groupes 30000 sont des collectifs d'agriculteurs qui s'engagent à mettre en œuvre des changements de pratiques, dans une démarche centrée sur la réduction de l'utilisation des produits phyto, tout en conservant un système performant.



Collectifs d'agriculteurs et des partenaires

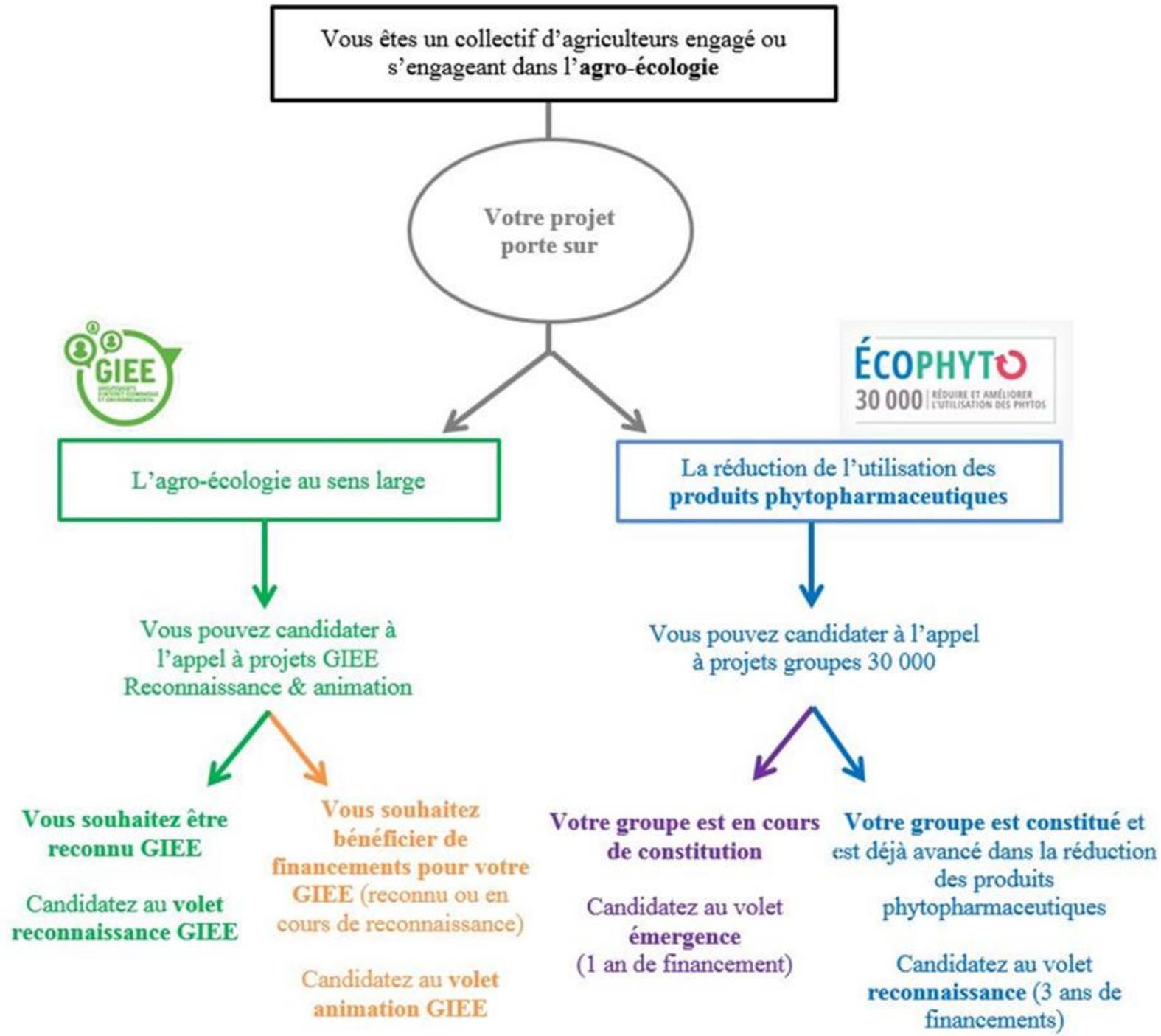


Modification ou consolidation



Cohérence des actions  
Moyens mis en œuvre

Appui sur les résultats des groupes  
DEPHY et groupes GIEE



# La situation en BFC

63 GIEE, dont 58 actifs

26 groupes 30 000, dont 23 actifs (3 en émergence)

Financement apportés :

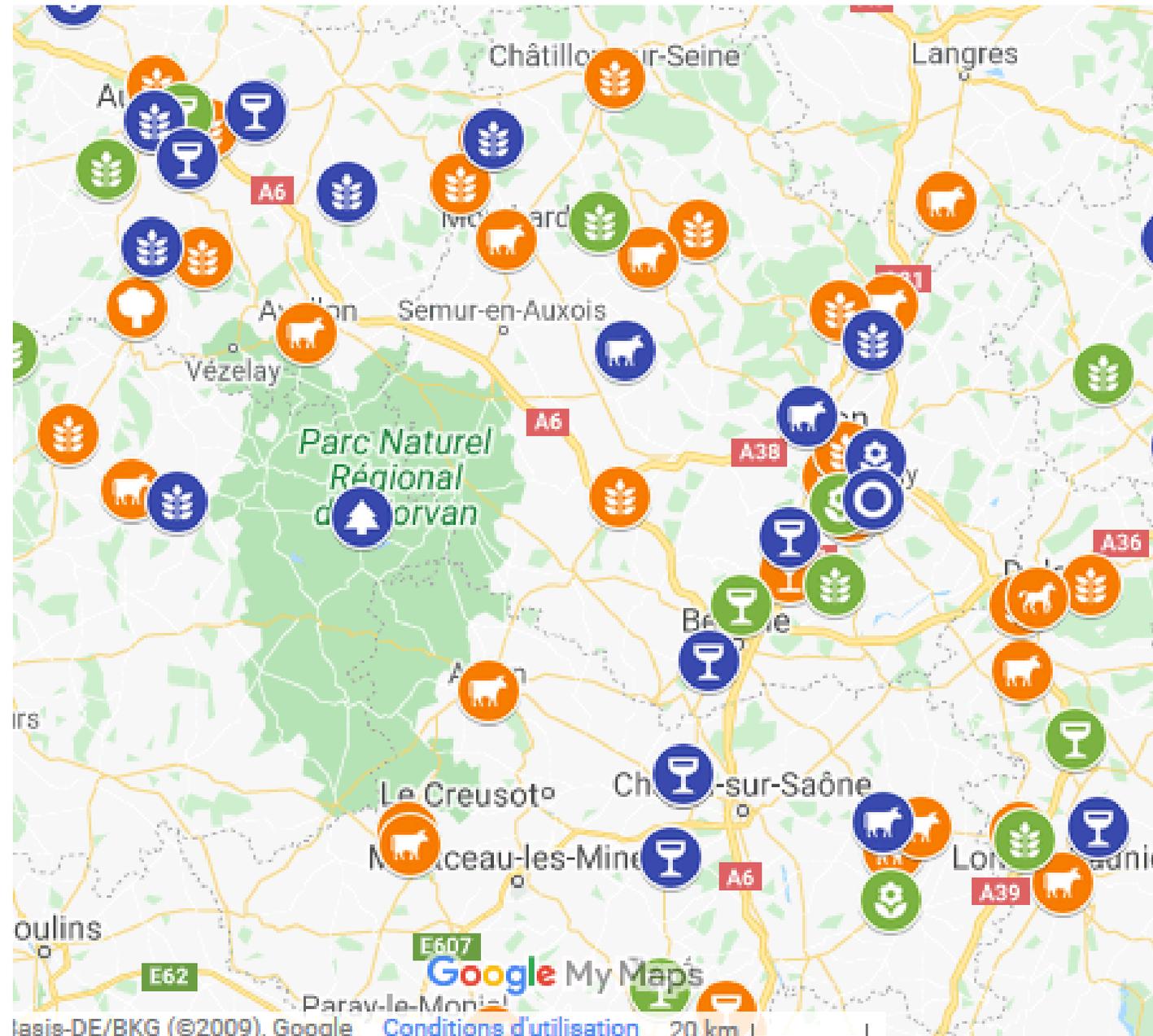
GIEE : 1,6 M€

depuis 2016

55 dossiers financés

30 000 : 804 000 €

depuis 2017



# En savoir +

Retrouvez l'AAP sous le lien suivant :

<http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/Appel-a-projets-pour-les-demandes,1915>

Retrouvez l'annuaire des collectifs de BFC sous le lien suivant :

<https://ecophyto-bfc.fr/annuaire-des-collectifs>



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## 2- Présentation des PAT



# Qu'est ce qu'un PAT ?

Projet Alimentaire Territorial

Les PAT s'appuient sur un **diagnostic partagé** faisant un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, du besoin alimentaire du bassin de vie et identifiant les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire.

Élaborés de **manière concertée** à l'initiative des acteurs d'un territoire, ils visent à donner un **cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales** répondant à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé.

L'alimentation devient alors un axe intégrateur et structurant de mise en cohérence des politiques sectorielles sur ce territoire.

*Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt du 13 octobre 2014*

# Quels sont les enjeux ?

Les projets alimentaires territoriaux répondent à l'enjeu d'ancrage territorial mis en avant dans le PNA (2019-2023) et revêtent :

**Une dimension économique** : structuration et consolidation des filières dans les territoires, rapprochement de l'offre et de la demande, maintien de la valeur ajoutée sur le territoire, contribution à l'installation d'agriculteurs et à la préservation des espaces agricoles ;

**Une dimension environnementale** : développement de la consommation de produits locaux et de qualité, valorisation d'un nouveau mode de production agro-écologique, dont la production biologique, préservation de l'eau et des paysages, lutte contre le gaspillage alimentaire ;

**Une dimension sociale** : éducation alimentaire, création de liens, accessibilité sociale, don alimentaire, valorisation du patrimoine.

# Quels appuis méthodologiques et financiers ?

Accompagnement des stratégies alimentaires par le cabinet Ceresco (via réseau rural) :

- Recensement des projets sur les territoires
- Mise en réseau (ex : journées thématiques départementales)
- Formation / accompagnement individuel et collectif (sélection par AMI)

Ressources disponibles, à venir :

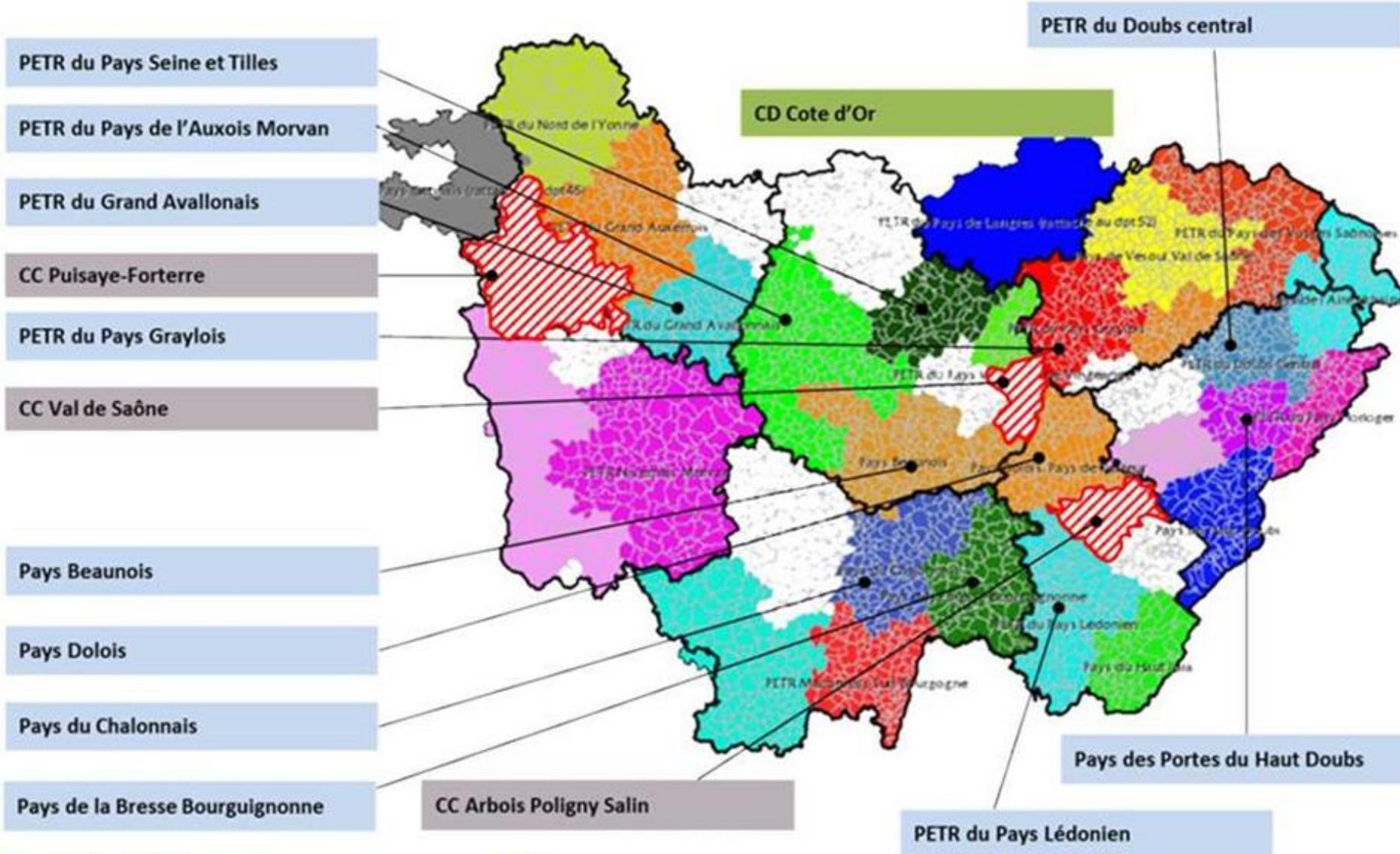
- Cartographie en ligne, annuaire et guide des financeurs

AAP du PNA :

- Appel à projets régional « Alimentation Durable et Territoires » (AAP 2020 clôturé le 11/09/20) – 1 AAP / an
- Appel à projets national du PNA (AAP 2019 clôturé le 25/11/19) – 1 AAP/an

Sont financés : dépenses de personnel, prestations de services, investissements matériels, coûts indirects (sous réserves).

# Quels appuis méthodologiques et financiers ?



# La reconnaissance des PAT

Les PAT peuvent bénéficier d'une reconnaissance officielle délivrée par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Cette reconnaissance ouvre droit à l'usage de la marque « **PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL** reconnu par le ministère de l'agriculture » et du logo associé.

Les PAT reconnus actuellement en BFC :

- La communauté de commune du Grand Autunois Morvan (71)
- Le pays de Montbéliard Agglomération (25)
- Grand Besançon Métropole (25)



**Merci de votre attention,  
A vos questions !**

